

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°44 du 22 octobre 2010**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

abrogeant les arrêtés du 7 juillet 2006 et du 12 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de la gendarmerie nationale.

*Du 6 septembre 2010*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ abrogeant les arrêtés du 7 juillet 2006 et du 12 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de la gendarmerie nationale.**

*Du 6 septembre 2010*

NOR D E F F 1 0 2 3 1 2 4 A

---

*Textes abrogés :*

Arrêté du 7 juillet 2006 (n.i. BO ; JO n° 166 du 20 juillet 2006, texte n° 11 ; JO/230/2006. ; BOEM 410.6.1) modifié.

Arrêté du 12 décembre 2008 (JO n°298 du 23 décembre 2008 ; texte n°31 ; signalé au BOC 7/2009. ; BOEM 410.6.1).

*Référence de publication :* JO n° 213 du 14 septembre 2010, texte n° 7 ; signalé au BOC 44/2010.

---

Par arrêté du ministre de la défense en date du 6 septembre 2010, sont abrogés :

- l'arrêté du 7 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du musée de la gendarmerie nationale ;

- l'arrêté du 12 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de la gendarmerie nationale.